

VÉLOCITÉ® POUR CHANGER DE MODE DE TRANSPORT

Comment inciter les Angevins à changer de mode de transport ; à choisir le vélo plutôt que l'auto pour des déplacements courts, trajets domicile travail notamment ? Depuis septembre 2004, la Ville d'Angers apporte une réponse : VéloCité®.

LE PRINCIPE DE VÉLOCITÉ® EST SIMPLE : toute personne majeure habitant ou travaillant à Angers peut bénéficier d'un prêt de vélo d'une durée d'une semaine à trois mois après la signature d'un contrat. Ce contrat est renouvelable quatre fois, ce qui peut permettre de disposer d'un vélo durant un an. Une durée suffisamment longue pour laisser à chacun le temps de tester grandeur nature l'utilisation d'un vélo au quotidien avant de passer à l'achat de son propre vélo.

LA RÉUSSITE DE L'OPÉRATION A ÉTÉ TOTALE. Les deux cents premiers vélos mis en service en septembre 2004 sont partis en une demi-journée, laissant sur le trottoir un nombre équivalent d'Angevins intéressés. Deux ans plus tard le parc de vélos est passé à huit cent cinquante et le succès de ne dément pas. Ces vélos sont entretenus par une entreprise d'insertion AMS, Angers Mob Service.

LA CRÉATION DE VÉLOCITÉ®, l'accroissement des kilomètres de piste ou de bandes cyclables a permis d'accroître la pratique du vélo en ville. Un travail avec diverses associations a conduit à l'édition par la Ville d'un Guide des bonnes pratiques du vélo en ville (choisir et équiper son vélo, code de la route, astuces contre le vol, assurance...) distribué aux utilisateurs de VéloCité® et mis à la disposition des associations partenaires.

CONCEPT ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, VÉLOCITÉ® répond à deux enjeux inscrits dans la politique de développement durable de la Ville :

- un enjeu global : assurer un équilibre durable en matière de mobilité, de facilité d'accès et de protection du milieu, en développant des réseaux de transports respectueux du tissu urbain et de l'environnement ;
- un enjeu local : reconsidérer la place de la voiture dans la ville, en proposant des solutions alternatives (vélo, transport en communs...) plus respectueuses de l'environnement.

CONTACT PRESSE : Corine BUSSON-BENHAMMOU
Hôtel de ville, BP 23527, 49035 ANGERS Cedex 01, tél. 02 41 05 40 33,
fax 02 41 05 39 29, corine.busson-benhammou@ville.angers.fr
Sur le web, accéder au dossier presse en ligne ainsi qu'aux visuels libres de droit à télécharger
sur le site : www.angers.fr / profil journaliste / mot de passe : journaliste.